

P REMIÈRES INFORMATIONS

LES PRIMES VERSÉES EN 1994

En 1994, les salariés du secteur privé et semi-public ont perçu en moyenne 14,5 % de leur rémunération sous forme de primes. Les primes mensuelles représentent 6,7 % de la rémunération totale (6,6 % en 1993). La part des primes non mensuelles est stable : 7,8 %. Le gain moyen mensuel brut d'un salarié, toutes primes comprises, s'élève à 12 125 F en octobre 1994.

De NAP en NAF

Pour la première fois, les résultats de l'enquête «primes» (année 1994) sont publiés en Nomenclature d'Activités Française (NAF) qui remplace la nomenclature d'activités et de produits (NAP). Ce changement de nomenclature s'accompagne d'un élargissement du champ de l'enquête à de nouveaux secteurs d'activités. Néanmoins, les résultats de cette enquête traités selon l'ancien et le nouveau système se révèlent globalement proches (cf. encadré n° 1). Toutes les évolutions mentionnées dans cette publication sont calculées en nomenclature NAP.

Une certaine stabilité

En 1994, la proportion des primes dans la rémunération brute globale s'élève en moyenne à 14,5 %



(tableau 1). Elle était de 14,4 % en 1993. Comme en 1993, mais de façon moins marquée, les agents de maîtrise et les techniciens ont une part de primes plus élevée que les autres catégories (15,8 %).

La part des primes non mensuelles diminue pour chaque catégorie (de -0,1 point pour les ouvriers à -1 point pour les agents de maîtrise techniciens) alors qu'elle est stable pour la catégorie «ensemble des salariés». Ceci s'explique essentiellement par le fait que la rubrique «ensemble des salariés» prend en compte des établissements qui n'ont pas fourni le détail de la répartition par catégorie professionnelle mais seulement pour son ensemble.

Ces évolutions sont à rapprocher des résultats de l'enquête trimestrielle sur les salaires mensuels de base. Les cadres ont été doublement touchés par le ralentissement salarial en 1994. Ils représentent la catégorie dont le salaire de base a le moins augmenté (1,5 % en glissement de janvier 1994 à janvier 1995). Dans le même temps, la part des primes dans leur rémunération totale a diminué de 0,2 point (14,6 % en 1994 - exploitation NAP - contre 14,8% en 1993).

La rémunération mensuelle théorique est obtenue en ajoutant au gain moyen mensuel (primes mensuelles comprises) d'octobre le douzième des primes non mensuelles versées en 1994. En moyenne, un salarié a gagné 11 174 F en octobre 1994. Si on prend en compte les primes non mensuelles, la rémunération mensuelle théorique s'élève à 12 125 F.

Valérie BERNARD
(DARES).

Tableau 1
Répartition du montant annuel brut de la paye
par type de rémunération en 1994

En pourcentage

Catégorie Professionnelle	Type de rémunération	Salaire de base	Rémun. pour heures supplémentaires	Primes		Total
				Mensuelles	Non mensuelles	
Ouvriers		83,3	2,3	8,2	6,2	14,4
Employés		85,4	0,7	6,7	7,2	13,9
Agents de maîtrise, techniciens		83,2	1,0	7,9	7,9	15,8
Cadres		85,5	0,1	4,2	10,2	14,4
Ensemble des salariés		84,4	1,1	6,7	7,8	14,5

Source : MTDSP-DARES, complément annuel à l'enquête ACEMO semestrielle sur les gains des salariés (enquête "primes").

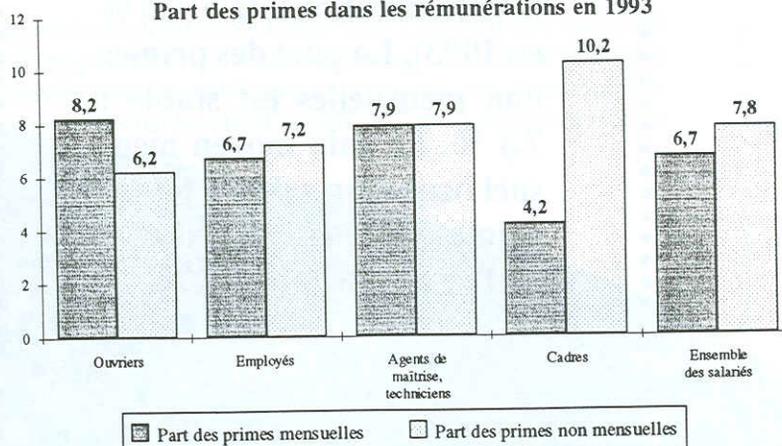
Tableau 2
Rémunération mensuelle moyenne brute

En Francs

Catégorie professionnelle	Gain moyen mensuel (1)	Rémunération mensuelle théorique (2)
Ouvriers	8 410	8 971
Employés	9 090	9 797
Agents de maîtrise, techniciens	12 486	13 561
Cadres	22 286	24 864
Ensemble des salariés	11 174	12 215

(1) - Source : MTDSP-DARES, enquête semestrielle sur les gains en octobre 1994.
(2) - Gain moyen mensuel d'octobre 1994 augmenté d'un douzième des primes non mensuelles.

Part des primes dans les rémunérations en 1993



Source : MTDSP-DARES, complément annuel à l'enquête ACEMO semestrielle sur les gains des salariés (enquête "primes").

Nomenclature économique de synthèse (en 36 positions)

Code	Intitulé «activité»	Champ en NACE (1)
A0	Agriculture, sylviculture, pêche	01, 02, 05
B0	Industries agricoles et alimentaires	15, 16
C1	Habillement, cuir	18, 19
C2	Edition, imprimerie, reproduction	22
C3	Pharmacie, parfumerie et entretien	24p2
C4	Industries des équipements du foyer	36, 29p2, 32p3, 33p2
D0	Industrie automobile	34
E1	Construction navale, aéronautique et ferroviaire ...	35
E2	Industries des équipements mécaniques	28p2, 29p1
E3	Industries des équipements électriques et électroniques	30, 31p2, 32p2, 33p1
F1	Industries des produits minéraux	13, 14, 26
F2	Industrie textile	17
F3	Industries du bois et du papier	20, 21
F4	Chimie, caoutchouc, plastiques	24p1, 25
F5	Métallurgie et transformation des métaux	27, 28p1, 37
F6	Industries des composants électriques et électroniques	31p1, 32p1
G1	Production de combustibles et de carburants	10, 11, 12, 23
G2	Eau, gaz, électricité	40, 41
H0	Construction	45
J1	Commerce et réparations automobiles	50
J2	Commerce de gros	51
J3	Commerce de détail, réparations	52
K0	Transports	60, 61, 62, 63
L0	Activités financières	65, 66, 67
M0	Activités immobilières	70
N1	Postes et télécommunications	64
N2	Conseils et assistance	72, 74p1
N3	Services opérationnels	71, 74p2, 90
N4	Recherche et développement	73
P1	Hôtels et restaurants	55
P2	Activités récréatives, culturelles et sportives	92
P3	Services personnels et domestiques	93, 95
Q1	Education	80
Q2	Santé, action sociale	85
R1	Administration publique	75
R2	Activités associatives et extra-territoriales	91, 99

Eclatement intéressant le niveau 36 seulement : 74p1 = 74.1-4 ; 74p2 = 74.5-8

Nomenclature économique de synthèse (en 16 positions)

Code	Intitulé «activité»	Champ en NACE (1)
EA	Agriculture, sylviculture, pêche	01, 02, 05
EB	Industries agricoles et alimentaires	15, 16
EC	Industries des biens de consommation	18, 19, 22, 36, 24p2, 29p2, 32p3, 33p2
ED	Industrie automobile	34
EE	Industries des biens d'équipement.....	30, 35, 28p2, 29p1, 31p2, 32p2, 33p1
EF	Industries des biens intermédiaires	13, 14, 17, 20, 21, 25, 26, 27, 37, 24p1, 28p1, 31p1, 32p1
EG	Energie	10, 11, 12, 23, 40, 41
EH	Construction	45
EJ	Commerce	50, 51, 52
EK	Transports	60, 61, 62, 63
EL	Activités financières	65, 66, 67
EM	Activités immobilières	70
EN	Services aux entreprises	64, 71, 72, 73, 74, 90
EP	Services aux particuliers	55, 92, 93, 95
EQ	Education, santé, action sociale	80, 85
ER	Administration	75, 91, 99

Explication des positions partielles

24 p1	Intermédiaire	24.1-3+24.6,7
p2	Consommation	24.4,5
28 p1	Intermédiaire	28.4-7
p2	Equipement	28.1-3
29 p1	Equipement	29.1-6
p2	Consommation	29.7
31 p1	Intermédiaire	31.2-6
p2	Equipement	31.1
32 p1	Intermédiaire	32.1
p2	Equipement	32.2
p3	Consommation	32.3
33 p1	Equipement	33.1-3
p2	Consommation	33.4,5

(1) Les divisions (2 chiffres) et les groupes (3 chiffres) de la NACE et de la NAF sont identiques.

Tableau 3
Gains moyens mensuels (bruts) selon l'activité économique, en octobre 1994
Gains théoriques en 1994 - Part des primes non mensuelles en 1994

ACTIVITES ECONOMIQUES (NES16; NES36) (1)	Gains (2) mensuels en octobre 1994 (en francs)	Gains mensuels théoriques en 1994 (en francs)	Décomposition du gain théorique		
			Part du gain mensuel (en %)	Part des primes (3) non mensuelles (en %)	Total
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0) <i>dont : Industries de la viande et du lait -151, 155- Indust. alimentaires, autres que viande et lait -152 à 154, 156 à 159, 16-</i>	10 089 9 189 10 752	11 110 10 066 11 885	90,8 91,3 90,5	9,2 8,7 9,5	100,0 100,0 100,0
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4) C1 : Habillement, cuir <i>dont : Habillement -18- Cuir, chaussures -19-</i> C2 : Edition, imprimerie, reproduction C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien C4 : Industries des équipements du foyer <i>dont : Fabrication de meubles -361-</i>	10 961 8 045 7 949 8 279 13 092 14 218 9 644 9 129	11 800 8 380 8 269 8 649 14 651 15 497 10 297 9 716	92,9 96,0 96,1 95,7 89,4 91,7 93,7 94,0	7,1 4,0 3,9 4,3 10,6 8,3 6,4 6,0	100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0
ED : Industrie automobile (D0)	11 132	12 248	90,9	9,1	100,0
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3) E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire E2 : Industries des équipements mécaniques E3 : Industries des équipement électriques et électroniques	12 299 13 570 11 120 13 467	13 260 14 478 11 967 14 651	92,7 93,7 92,9 91,9	7,3 6,3 7,1 8,1	100,0 100,0 100,0 100,0
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6) F1 : Industries des produits minéraux F2 : Industrie textile F3 : Industries du bois et du papier <i>dont : Travail du bois et fabrication d'articles en bois -20- Industries du papier et du carton -21-</i> F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques <i>dont : Chimie, parachimie -241 à 243, 246, 247- Industrie du caoutchouc -251- Transformation des matières plastiques -252-</i> F5 : Métallurgie et transformation des métaux F6 : Industries des composants électriques et électroniques	10 683 10 604 8 899 10 272 9 093 11 012 11 596 13 484 10 746 9 959 10 636 10 888	11 610 11 566 9 535 11 047 9 445 12 111 12 607 15 017 11 457 10 657 11 662 11 797	92,0 91,7 93,3 93,0 96,3 90,9 92,0 89,8 93,8 93,5 91,2 92,3	8,0 8,3 6,7 7,0 3,7 9,1 8,0 10,2 6,2 6,6 8,8 7,7	100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0
EG : Energie (G1+G2) G1 : Production de combustibles et de carburants G2 : Eau, gaz, électricité	14 104 16 188 11 743	15 317 16 634 13 315	92,1 97,3 88,3	7,9 2,7 11,8	100,0 100,0 100,0
EH : Construction (H0)	9 974	10 522	94,8	5,2	100,0
EJ : Commerce (J1 à J3) J1 : Commerce et réparations automobiles J2 : Commerce de gros <i>dont : Commerce de gros alimentaire -512, 513- Commerce de gros non alimentaire -511, 514 à 517-</i> J3 : Commerce de détail, réparations	10 267 10 730 11 934 10 457 12 366 8 695	11 157 11 444 13 088 11 775 13 458 9 423	92,0 93,8 91,3 88,8 91,9 92,3	8,0 6,2 8,8 11,2 8,1 7,7	100,0 100,0 100,0 100,0 100,0 100,0
EK : Transports (K0) non compris SNCF et RATP	10 345	11 145	92,8	7,2	100,0
EL : Activités financières (L0) <i>dont : Intermédiation financière -65- Assurance -66-</i>	13 556 13 739 12 604	15 701 16 140 13 862	86,4 85,1 90,9	13,7 14,9 9,1	100,0 100,0 100,0
EM : Activités immobilières (M0)	11 357	12 430	91,4	8,6	100,0
EN : Services aux entreprises (N1 à N4) N2 : Conseils et assistance N3 : Services opérationnels N4 : Recherche et développement	12 913 15 440 9 824 17 777	14 123 17 004 10 671 19 775	91,4 90,8 92,1 89,9	8,6 9,2 7,9 10,1	100,0 100,0 100,0 100,0
EP : Services aux particuliers (P1 à P3) P1 : hôtels et restaurants	10 516 9 440	11 188 10 073	94,0 93,8	6,0 6,3	100,0 100,0
EQ : Education, santé (Q1+Q2) Q2 : Santé	11 827 11 264	12 659 11 876	93,4 94,8	6,6 5,2	100,0 100,0
Regroupements spéciaux					
Industries de transformation, non compris la construction (EB à EG) <i>dont : Industrie textile et habillement -17, 18- Industrie chimique -24- Caoutchouc et matières plastiques -25-</i>	11 097 8 435 13 849 10 235	12 046 8 908 15 258 10 938	92,1 94,7 90,8 93,6	7,9 5,3 9,2 6,4	100,0 100,0 100,0 100,0
Industries de transformation, y compris la construction (EB à EH)	10 887	11 755	92,6	7,4	100,0
Tertiaire (commerce, transports, services) (EJ à EN, EP à ER) <i>dont : Ensemble des services (EL à EN, EP à ER)</i>	11 431 12 311	12 471 13 492	91,7 91,2	8,3 8,8	100,0 100,0
Ensemble des secteurs non agricoles (EB à EH, EJ à EN, EP à ER)	11 174	12 130	92,1	7,9	100,0

(1) : Le contenu des regroupements NES 16 et NES 36 est décrit dans l'encadré 2. Les numéros entre tirets correspondent à des divisions (2 chiffres) et à des groupes (3 chiffres) de la NAF.

(2) - Source : Enquête semestrielle sur les gains des salariés (primes mensuelles comprises) en octobre 1994. DARES. MTEFP.

(3) - Source : Complément annuel à l'enquête ACEMO semestrielle sur les gains des salariés (enquête "primes"), DARES, MTDSP.

Passage en nomenclature NAF pour les résultats de l'enquête primes

Depuis le premier semestre 1993, la nomenclature d'activités et de produits qui était en vigueur en France depuis 1973 (NAP 73) est remplacée par la NAF (nomenclature d'activités française).

La NAF est une adaptation française de la NACE rev.1 (nomenclature d'activités des Communautés européennes), simplement obtenue par éclatement des rubriques européennes les plus fines.

Ce changement traduit la mise en place, au niveau communautaire, d'un langage statistique commun articulé autour de nomenclatures communes.

Pour la première fois, la statistique est collectée selon la même grille de classement au sein de la CEE. L'espace statistique européen est d'ailleurs élargi aux pays de l'AELE et à la plupart des pays d'Europe Centrale.

Les résultats de l'enquête complémentaire sur les primes sont publiés dans la nomenclature NAF à partir des résultats de l'année 1994. Les résultats sont présentés dans les nomenclatures économiques de synthèse en 16 postes (NES 16) et 36 postes (NES36) élaborées par l'INSEE, ainsi que certains éclatements. La correspondance entre les nomenclatures de synthèse et la NACE est donnée ci-après.

Bien que les résultats soient globalement proches, la comparaison avec les enquêtes précédentes est à réaliser avec précaution. Il faut en effet tenir compte des dispositions nouvelles introduites à l'occasion de ce changement de nomenclature.

Le champ de l'enquête ACEMO est étendu à l'ensemble des EPIC - Etablissements Publics Industriels et Commerciaux - à l'exclusion de ceux du secteur des Postes et Télécommunications - ainsi qu'à de nouveaux secteurs d'activités: captage; traitement et distribution d'eau; extraction de houille, lignite et tourbe; production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur; cokéfaction; vinification; transports ferroviaires.

Un même titre de regroupement d'activités peut cacher des contenus différents; par exemple l'industrie des biens d'équipement contient la construction automobile en NAP et pas en NAF.

Le tableau ci-dessous compare les résultats en NAP et en NAF. Les écarts sur l'ensemble des activités proviennent donc d'une part de différences sur le champ considéré, d'autre part des pondérations différentes utilisées pour les établissements communs aux deux exploitations : les tableaux en NAP sont pondérés par les effectifs UNEDIC au 31 décembre 1992 et les tableaux en NAF par ceux au 31 décembre 1993.

COMPARAISON DE LA PART DES PRIMES DANS LA RÉMUNÉRATION TOTALE A PARTIR DES EXPLOITATIONS EN NAF ET EN NAP

Catégorie professionnelle	NAF	NAP
Ensemble des salariés	14,7	14,5
Ouvriers	14,5	14,7
Employés	14,0	14,5
Techniciens, agents de maîtrise	15,7	15,9
Cadres	14,6	14,5

Source : MTDSP-DARES, complément annuel à l'enquête ACEMO semestrielle sur les gains des salariés (enquête "primes").

Premières Informations - ISSN 0298-430 X • Directeur de la publication : Claude Seibel • Rédaction : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques : 20 bis, rue d'Estrées - 75700 Paris 07 SP • Fax 16 (1) 40.56.50.37

Tarifs et conditions d'abonnement : Premières Informations + Premières Synthèses (80 numéros par an) : abonnement France 600 F, Europe 685 F, autres pays 915 F • *La Documentation française* : 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers Cedex • Téléphone : (1) 48.39.56.00 - Télécopie : (1) 48.39.56.01